

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 7 février 2018 à 20H sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, RONCERET, DENIS, GUEULLET, mesdames DORIAT, EDELIN, DUPOUX, CHAPUT, FAVIER,

**Excusés** : Mesdames PARIS, AGUINET (pouvoir Mme DUPOUX), BOYER (pouvoir Mme DORIAT) Messieurs VOLAT, CHERION (pouvoir Mme EDELIN)

**Absent** : Monsieur JUAN

**Secrétaire de séance** : Madame EDELIN

Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

## **1) Compteur Linky**

Le Collectif Citoyen représenté par Mesdames FIOL et DESBORDES, monsieur DESILLES et FOURT ainsi que messieurs LABBE et BARRERE du collectif BOCAGELEC ont présenté leur démarche suite à l'invitation du Conseil Municipal au sujet de la mise en place des compteurs Linky sur la commune au second semestre 2018. Dans le cadre de l'article L 2143-2 du code général des collectivités, le conseil municipal de Saint-Menoux décide de créer un comité consultatif chargé d'étudier le projet d'installation des compteurs Linky sur la commune, de donner au Conseil Municipal un avis sur ce projet ainsi que les mesures qui pourraient être prises pour informer la population. Sont nommés membres de ce comité : Jean-Guy CHERION Président et conseiller municipal, Micheline DORIAT conseillère municipale, Joseph DESILLES, Léonora FIOL et Xavier FOURT membres du Collectif Citoyen. La première réunion du comité se déroulera le jeudi 15 février à 9h30.

## **2) Maison de Santé**

Suite à l'appel d'offres à Maitrise d'œuvre du projet de réhabilitation du presbytère en Maison de Santé qui s'est déroulé du 14 décembre 2017 au 17 janvier 2018, 14 sociétés ont répondu. Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal retient comme maitre d'œuvre du Projet Stéphane PICHON architecte à Moulins le mieux-disant, pour un montant total de 34 635 € HT (31 635 € pour la Tranche ferme et 3 000 € HT pour la tranche conditionnelle 1). En parallèle la société APAVE est retenue pour les missions de coordination SPS (2 480 € HT) et bureau de contrôle (2 200 € HT).

Après prise d'information auprès de monsieur Laurent BITONTI, Trésorier, il est décidé de créer un budget annexe Maison de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **3) Bâtiment périscolaire**

Des devis sont validés pour un montant de 13 192.99 € HT pour la réalisation de jeux extérieurs (2 tables de tennis de table, 1 panier de basket, 2 jeux enfants 3- 12 ans). Des demandes de subventions seront effectuées auprès de la CAF, de la MSA ainsi que de partenaires privés. La commission fleurissement travaille à la finalisation du projet d'aménagement extérieur. Les travaux devraient être achevés au 15 mars pour une ouverture prévue le 23 avril à la rentrée des vacances de Pâques.

### **4) Epicerie**

La commune décide de racheter l'immeuble de l'ancienne épicerie pour un montant de 120 000 € afin de favoriser la reprise de ce commerce. Les intérêts de la commune sont confiés à Maître VIVIER notaire à Moulins. Le rachat va être financé par un l'emprunt.

### **5) Mur des Essanyiers**

Le mur des Essanyiers situé sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle à proximité du centre bourg et des équipements scolaires et périscolaires est en mauvais état. Un devis estimatif d'approximativement 95 000 € HT a été réalisé. Le Conseil Municipal de Saint-Menoux décide d'effectuer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du département.

### **6) Cimetière**

Suite à la procédure de reprise des tombes au cimetière communale, des devis vont être effectués pour la récupération proprement dite des tombes. Cette opération pourrait s'échelonner dans le temps. En parallèle des devis ont été demandés pour la réalisation d'un ossuaire dès cette année. Une demande de subvention est effectuée auprès du département.

### **7) Voirie communale**

Des devis de travaux sont validés pour un montant de 100 000 € HT auprès du syndicat de voirie d'Ygrande. Ces travaux sont financés à 30% par le département. Les travaux de voirie et d'éclairage de la seconde tranche du lotissement du Clos des Vignes doivent débuter cette année.

Une commission communale composée de Philippe RONCERET, Stéphanie CHAPUT et Jean-Jacques DENIS se met en place concernant les aménagements de sécurité routière possibles dans le bourg suite aux relevés effectués par les services du département.

